

2015.19
nomenclature : 5.7.6

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 FEVRIER 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	25
pouvoirs :	6
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui 26 février 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 février 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne REYNAUD donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Stéphanie FRITZ donne pouvoir à Mme Pascaline BANCHEREAU - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE - M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX -

ETAIT ABSENTE

Mme Emilie RICHAUD -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Création de deux services communs par Grand Cognac Communauté de Communes « recherche de financements » et « conseil juridique » Adhésion de la Ville de Cognac	2015.19
--	----------------

VU l'Article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création de services communs,

VU les délibérations de GRAND COGNAC Communauté de Communes en date du 29 janvier 2015, portant sur la création des services communs «recherche de financement» et « conseil juridique »,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 28 janvier 2015,

2015.19
nomenclature : 5.7.6

CONSIDERANT qu'il peut être proposé à notre Assemblée un rapport unique pour l'adhésion à ces deux services communs car :

- 1 – cette décision constitue un acte de régularisation par rapport à des modalités actuelles ;
 - 2 – cette décision n'emporte pas sur l'organisation municipale qui n'est pas du tout affectée par ces créations de services communs, du fait que ces services sont composés de deux chargés de mission spécifiques recrutés par GRAND COGNAC il y a plusieurs années et ce, sans modification.
- De plus, l'adhésion de COGNAC peut être assimilée à un apport de complément d'ingénierie fournie par Grand Cognac et pouvant bénéficier à toutes les communes membres, sur la base de leur adhésion formalisée.

CONSIDERANT par ailleurs que ces services sont fournis à titre gracieux et qu'ils n'ont aucun impact sur l'organisation municipale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la Ville de COGNAC aux services communs « recherche de financements » et « conseil juridique » de GRAND COGNAC Communauté de Communes.

AUTORISE M. le Maire ou son Délégué à signer les conventions à intervenir.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS